

Projet de compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2022

Election du secrétaire de séance :

14 voix pour Mme FRANCOIS Laure, 3 voix pour M JODOGNE Simon

Compte rendu du Conseil municipal

Adopté par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M JODOGNE)

M JODOGNE remarque qu'il y a une erreur, il n'avait pas fait mention d'un règlement mais souhaitait que le Conseil puisse voter et acter des compositions des commissions pour que ce soit clair et transparent. Il évoque l'élection du secrétaire de séance et constate qu'il n'y a pas de candidature masculine au sein du Groupe Majoritaire.

MME DUQUENNE indique qu'elle ne questionnait pas au sujet de la construction du lotissement mais confirmait que c'était dommage que ça ne se soit pas fait.

1 – Approbation compte de gestion 2021

Adopté à l'unanimité

2 – Election président vote du compte administratif

Adopté à l'unanimité

3 – Approbation du compte administratif 2021

Adopté par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M QUAEYBEUR, M JODOGNE, MME DUQUENNE)

4 – Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

5 – Fixation des taux d'imposition

Adopté à l'unanimité

M JODOGNE questionne sur le devenir de la taxe d'habitation en 2022. Est-ce que cette augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties compense des évolutions sur la taxe d'habitation.

M LE MAIRE indique qu'aujourd'hui l'État nous reverse à l'euro près mais nous ne savons pas pour les années à venir. Nous perdrons certainement de l'argent.

M JODOGNE demande quel sera l'impact pour les habitants

M LE MAIRE stipule qu'il y aura un coût. Nous nous n'augmentons pas mais cela aura un impact sur les impôts locaux.

M JODOGNE souhaite savoir si c'est compensé par une réduction de la taxe d'habitation ou une augmentation nette

M FANTINO précise que l'augmentation est liée à plusieurs facteurs. La taxe est indexée sur la valeur locative qui a été revue à la hausse. Cela aura un impact sur l'impôt.

19h58 : ARRIVEE DE M DUHOO FABRICE

6 – Budget 2022

Adopté par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M QUAEYBEUR, M JODOGNE, MME DUQUENNE)

M JODOGNE interroge sur les recettes de droit de place, les 4500€ correspondent ils aux recettes du marché

M LE MAIRE précise que ce sont les marchés et les terrasses.

M JODOGNE souhaite savoir à quoi correspond la ligne 7032 : 3200€

M FANTINO indique que c'est la taxe DICT, perçu lorsque des travaux sont fait par des entreprises telle que Noréade par exemple.

M JODOGNE stipule que le budget est le reflet de la politique municipale. La dette est presque nulle et rappelle avoir signalé que l'argent n'était pas cher en début de mandat. La majorité n'a pas saisi cette opportunité, il est désormais moins intéressant de s'endetter. Un certain nombre de projets auraient pu bénéficier de cette opportunité, telle que les jésuites. Le plan de relance a été utilisé pour les joints de la terrasse de la fontaine. Il indique que lors du mandat précédent, il n'y a pas eu

de projets tout comme en début de mandat actuel. Cassel n'a pas pu bénéficier du coup de pouce de l'État avec ce plan de relance, « je ne me réjouis pas de cette occasion manquée » Ce budget ne reflète pas de projets à venir.

Concernant les 50.000€ du terrain synthétique, M LE MAIRE dit avoir délibéré, Nous n'avons pas délibéré. Le groupe minoritaire aurait aimé être informé pour en débattre. Beaucoup d'argent a été dépensé pour un terrain qui n'a pas été fait. Nous étions opposés et le restons pour un terrain synthétique à Cassel.

Nous n'approuverons pas ce projet, il n'y a pas de perspective pour Cassel.

M LE MAIRE stipule que Cassel avance, la salle des sports, nous en avons déjà parlé. Le terrain synthétique a été évoqué avec le groupe majoritaire ainsi que lors de la commission finances.

M DEQUIDT souhaite savoir s'il est obligatoire de délibérer pour le terrain synthétique

M LE MAIRE répond que non

M DEQUIDT stipule que le groupe majoritaire a décidé.

M DECOSTER revient sur les propos de M JODOGNE concernant le mandat précédent. Vous avez dit que le mandat précédent était un mandat fantôme ; pensez-vous que nous aurions fait un tabac si M LESCHAVE avait été mauvais. Nous sommes élus, nous décidons, nous sommes la majorité, c'est comme ça.

M JODOGNE indique que la démocratie c'est au sein d'un conseil municipal

M DECOSTER répond positivement, et précise que la majorité décide alors.

M LE MAIRE stipule être transparent, tout est dit.

MME DUQUENNE rétorque qu'il n'a pas le choix puisque cela figure dans le budget.

M JODOGNE indique penser que le groupe majoritaire ne dit pas tout et n'est pas transparent. Des décisions sont prises en groupe majoritaire,

M LE MAIRE demande au groupe minoritaire d'être pragmatique et de cesser de chercher « la petite bête »

M JODOGNE rappelle que 50.000€ n'est pas rien

M LE MAIRE précise que cela a été évoqué en commission finances. D'autres communes vont abonder pour ce projet.

M JODOGNE indique avoir lu dans la presse que les communes ont délibéré. Cassel ne délibère pas.

M FANTINO demande à M JODOGNE si la presse vaut CGCT

M LE MAIRE dit assumer cette décision et se rend compte que le groupe minoritaire est contre le terrain de foot. Il y a près de 500 licenciés dont beaucoup d'enfants casselois qui méritent ce terrain La majorité ce n'est pas vous. Il y a un débat démocratique puisque je vous laisse la parole.

Vous dites qu'on n'investit pas, la salle des sports est un investissement. La place Vandamme également Nous n'avons pas raté l'occasion comme vous le dites, nous attendons d'avoir les subventions pour y aller, d'où le retard. Nous n'avons pas raté une marche, nous avançons.

M POTISEK rappelle que les études permettent d'estimer les travaux d'évaluer la faisabilité, la pertinence. Elles n'aboutissent pas toujours.

M JODOGNE rappelle que l'étude était à la charge totale de la commune.

M POTISEK rappelle que c'était un souhait de M LESCHAVE pour que les communes voisines adhèrent à ce projet.

M LE MAIRE rappelle que les études sont payées par Noordpeene. 150 enfants utiliseront ce terrain.

MME FRANCOIS indique que parmi ces enfants il y a également des casselois.

M JODOGNE dit à nouveau regretter ne pas avoir pu débattre de ce projet.

M BEUN rappelle que les questions auraient pu être posées lors de la commission finances. Les commissions servent à poser des questions et s'étonne que cela n'a pas été fait.

M JODOGNE indique avoir une conclusion différente de celle de M LE MAIRE.

7 – Demande de subvention région vidéo protection

Adopté par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M JODOGNE, MME DUQUENNE)

M JODOGNE indique que les montants présentés lors du conseil municipal du 18 février 2021 étaient de 81.000€, aujourd'hui ils s'élèvent à 100.400€. Pourquoi cette hausse ?

M LE MAIRE rappelle que nous n'avons pas eu ces débats précédemment, nous aurions profité des meilleurs prix, aujourd'hui nous sommes victimes de l'augmentation du coût des matériaux.

MME DUQUENNE stipule qu'il a été dit que le projet se ferait si les subventions étaient obtenues.

Elle précise que ce n'est pas parce qu'un groupe d'opposants aux caméras s'est créé que le groupe minoritaire est avec eux.

M LE MAIRE indique que s'il n'y avait pas eu toutes ces discussions, nous aurions fait sans les subventions. Il rappelle que le groupe minoritaire n'est jamais d'accord.

MME DUQUENNE précise que le groupe minoritaire n'est pas fautif.

M LE MAIRE rappelle que nous votons pour une subvention s'élevant à 30 %

M JODOGNE indique que ça n'est pas clair. Quand on reprend le dossier de subvention de la région, les conditions d'éligibilité, les demandeurs devront fournir une délibération du conseil municipal. La délibération présentée doit être approuvée par le conseil municipal.

Il y a une omission sur la délibération présentée, nous n'avons pas vu le projet. Qu'est ce qui justifie ces vidéos.

M LE MAIRE indique que toutes les communes des alentours ayant des caméras augmentent leur nombre, la population est totalement satisfaite. Mais à Cassel, non.

Tous les dossiers ont été déposés, nous votons pour une subvention.

M JODOGNE déplore n'avoir vu le projet.

M LE MAIRE stipule qu'avec ou sans le groupe minoritaire nous avancerons.

M BEUN rappelle qu'un élu du groupe minoritaire a vu le dossier, il était disponible en mairie.

M QUAEYBEUR peut confirmer, la mairie est ouverte.

M JODOGNE indique à M BEUN être plus présent que lui en mairie.

M BEUN rétorque être présent quasiment journalièrement en mairie.

MME DUQUENNE interroge sur une présentation du projet aux casselois

M LE MAIRE rappelle que nous avons été élus à 62 % sur un projet et que celui-ci figurait dedans.

8 – Subventions aux associations

Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote les présidents d'associations.

M JODOGNE propose que lors des prochaines délibérations, le montant des deux années précédentes y figure.

MME DEBLIECK répond positivement.

M QUAEYBEUR précise les avoir eus lors de la commission associations.

M DEQUIDT rappelle que les années précédentes ne sont pas comparables en raison de la période COVID

9 – Recensement actions en faveur du personnel

Pas de vote

QUESTIONS DIVERSES

M CLYTI rappelle que le Lundi de Pâques aura lieu le 18 avril, le départ est à 6h.

M DEQUIDT indique qu'il est très attendu.

M QUAEYBEUR rappelle que le dimanche 17 a lieu la course Watten Cassel, elle a failli ne pas se faire cette année. Il y a peu de participants mais elle est maintenue.

Il évoque la frappadingue, une date est annoncée sur les réseaux sociaux, le 25 septembre.

M LE MAIRE stipule avoir rencontré les organisateurs fin 2021, l'accès au cimetière n'est pas autorisé, mais depuis plus de nouvelles. Certains propriétaires privés veulent bien laisser le passage sur leur terrain, d'autres non.

M QUAEYBEUR demande à ce que M LE MAIRE soit rigoureux sur le cahier des charges.

M LE MAIRE précise ne rien savoir de plus à ce jour. Il provoquera une réunion.

M QUAEYBEUR indique ne pas être contre à titre personnel mais il faut respecter certaines choses.

Il stipule également ne pas être contre le terrain synthétique car beaucoup de casselois sont concernés par ce projet. Il aurait été préférable de l'apprendre par les élus plutôt que par la presse.

Il ne faut pas dire que le groupe minoritaire est contre, je ne le suis pas.

M LE MAIRE remercie M QUAEYBEUR, si Watten Cassel a lieu c'est aussi grâce à lui. Il précise avoir dans l'esprit, Marc BIGOURD qui a créé cette course.

M DEQUIDT indique qu'il y a un changement de coutumes, les trails attirent plus que les courses sur route.

M JODOGNE félicite l'initiative des plantations au terrain de foot. La casseline est également active sur les plantations. En ce qui concerne le cimetière, la plantation d'une haie vive pourrait aider à reconstituer le maillage.

Il évoque l'harmonie municipale, quand est-il de l'école de musique. L'option n'a pas abouti. Avez-vous l'intention de répondre aux besoins de l'harmonie qui n'a pas un équipement à sa hauteur.

M LE MAIRE stipule que la haie du cimetière sera remplacée. Concernant l'harmonie, le coût est trop élevé pour insonoriser la salle des sports.

Aujourd'hui l'architecte regarde s'il est possible d'agrandir la salle actuelle. Une seconde option est en vue, nous en parlerons plus tard.

MME DUQUENNE s'excuse de n'avoir pas posé de questions sur le terrain synthétique lors de la commission finances.

M BEUN indique que la campagne de haies est finie, l'érasement est en cours tout comme le fauchage.

Fin de séance : 21h25